

ÉTUDES Apiculture



• Août 2026

Observatoire 2026 de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche (données 2025)

Cette synthèse présente les résultats de l'Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2025 mené par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer. Cet observatoire, conduit depuis 2014, permet d'approcher de manière fine la filière apicole française afin d'avoir une connaissance des apiculteurs et de leurs activités. Compte tenu de l'importance croissante des produits de diversification pour les apiculteurs, les champs d'étude de l'Observatoire se sont progressivement élargis. Dans cette édition, le focus est dédié à la transmission des exploitations.

Objectifs et méthodes de l'Observatoire

L'observatoire de la filière apicole mis en place par FranceAgriMer depuis 2014 a pour objectif de chiffrer les niveaux de la production et de la commercialisation de miel, de gelée royale, de pollen et de propolis mais également de mettre en lumière les tendances qui se profilent depuis plusieurs années.

Cette étude porte à la fois sur les profils des apiculteurs, les caractéristiques des outils de production, les différentes pratiques, les rendements et les types de miellées produites, ainsi que sur les différents circuits de commercialisation et débouchés. Elle est basée sur une enquête auprès d'un large échantillon d'apiculteurs et d'organismes professionnels. L'échantillon intègre aussi bien les apiculteurs professionnels que les apiculteurs de loisir, dans l'objectif d'appréhender la disparité des pratiques et des résultats obtenus.

4 013 apiculteurs ont répondu à l'enquête, soit 6 % des apiculteurs déclarés auprès de la DGAL en 2025. Les résultats sur les autres produits de la ruche s'appuient sur des échantillons de 68 producteurs de gelée royale (23 % des apiculteurs déclarés), 169 producteurs (9 % des apiculteurs déclarés) de pollen et 18 producteurs de propolis.

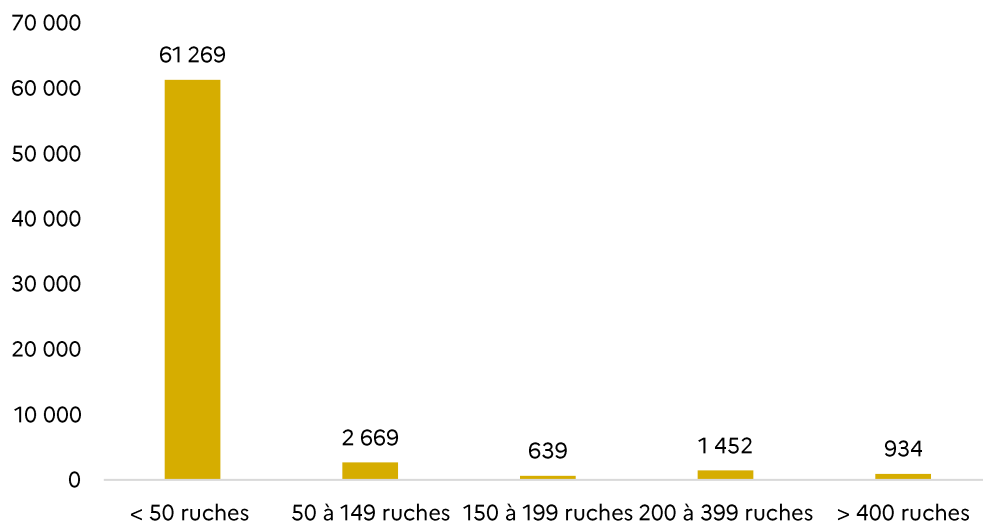
Figure 1 : Représentativité de l'échantillon (nombre d'apiculteurs et volumes de production)

Nombre de ruches	Nombre de répondants / Nombre d'apiculteurs déclarés en 2025	Répartition volume 2025 des répondants
Moins de 50 ruches	5,30%	8,20%
50 à 149 ruches	10,90%	8,60%
150 à 199 ruches	16,30%	6,50%
200 à 399 ruches	13,80%	23,20%
Plus de 400 ruches	16,00%	53,40%
Total	6,00%	100%
Dont > de 50 ruches	13,10%	91,80%

Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire de la production de miel et des autres produits de la ruche

Caractéristiques des exploitations

Figure 2 : Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL au 31/12/2025 par catégorie de taille



Source : DGAL/déclaration des ruches

Bien que la proportion d'apiculteurs non déclarés soit de plus en plus marginale, l'étude peut légèrement sous-estimer le nombre d'apiculteurs en raison de l'absence de certaines déclarations. Le nombre d'apiculteurs déclarés officiellement auprès de la DGAL au 31/12/2025 est de 66 963 apiculteurs.

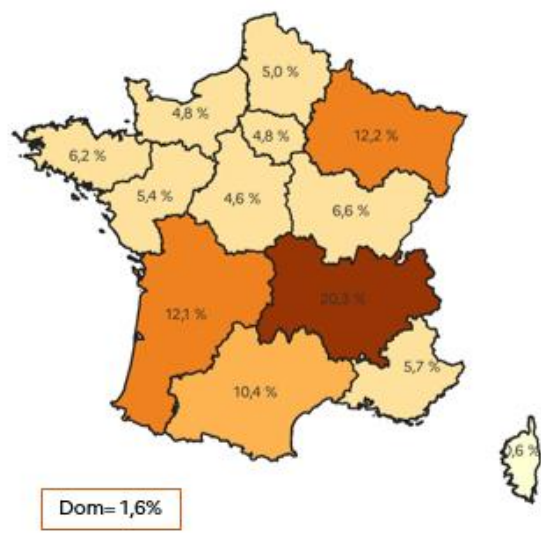
Le nombre d'apiculteurs possédant moins de 50 ruches et celui détenant plus de 50 ruches est en retrait.

Le nombre d'apiculteurs de moins de 50 ruches a légèrement diminué de 2,3 %, passant de 62 717 à 61 269 déclarants. Les exploitations de plus de 50 ruches enregistrent elles aussi une baisse, avec une perte de 160 apiculteurs pour atteindre 5 694 exploitants, ils étaient 5 854 en 2024. Au sein de cette catégorie, seule la tranche des exploitations de plus de 400 ruches progresse. On dénombre 2 386 apiculteurs possédant plus de 200 ruches, contre 2 431 l'année précédente.

En 2024, la DGAL avait mené une vaste campagne de communication visant à rappeler aux apiculteurs leurs obligations déclaratives. L'évolution très limitée observée entre 2024 et 2025 pourrait donc refléter non pas une baisse réelle du nombre d'apiculteurs, mais plutôt une diminution du nombre de déclarations effectuées, en particulier dans les DOM où les filières apicoles sont parfois moins structurées et où les démarches déclaratives peuvent être moins systématiques.

La région AURA concentre 20,3 % des apiculteurs, le Grand Est se place en seconde position avec 12,2 % des apiculteurs. La Nouvelle-Aquitaine se positionne en 3^{ème} place avec 12,1 % des apiculteurs et 11,2 % des répondants. Le poids des DROM reste limité (1,6 %), néanmoins la proportion d'apiculteurs non déclarés auprès de la DGAL semble plus importante qu'en métropole.

Figure 3 : Répartition géographique des apiculteurs déclarés en 2025



Source: Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche 2026, Extraction DGAL 2025

La production nationale de miel en 2025
Les ruches mises à l'hivernage et en production

Figure 4 : Nombre de ruches mises à l'hivernage en France (miel)

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Total	1 740 646	1 808 088	1 755 356	1 792 420	1 858 646	1 830 292
>50 ruches	1 180 039	1 256 721	1 263 802	1 284 360	1 317 546	1 314 426
	67,79%	69,51%	71,99%	71,65%	70,88%	71,82%

Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche - pour les exploitations de plus de 50 ruches le part de ces ruches sur le total est donnés.

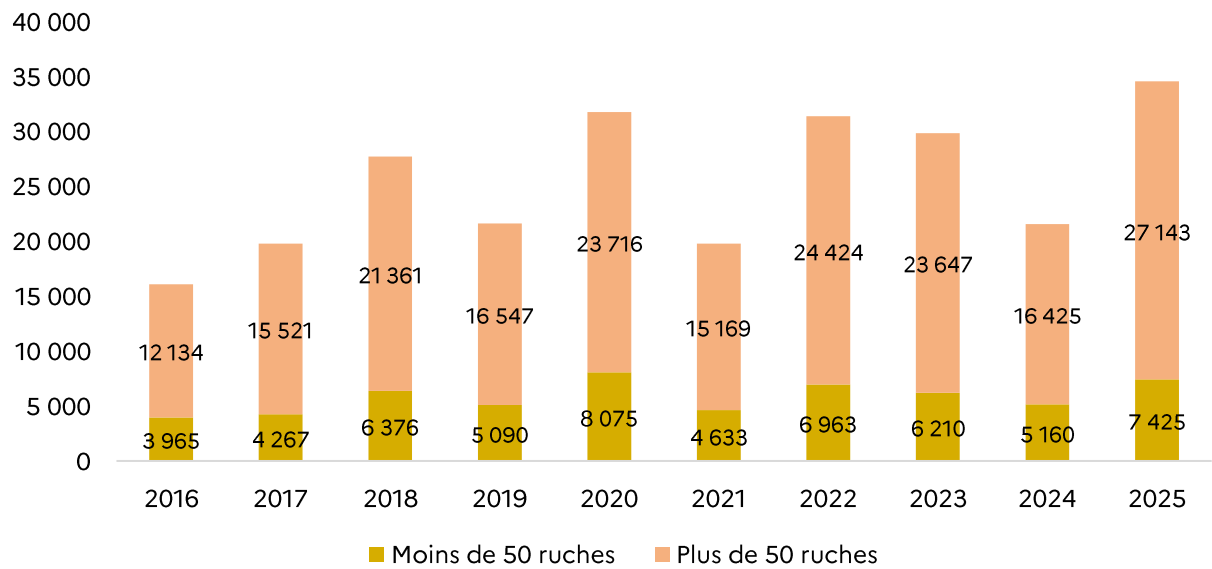
Le nombre de ruches mises à l'hivernage atteint 1,83 million de ruches fin 2025, contre près d'1,86 million fin 2024, en baisse de 1,5 %. En dix ans, le nombre de ruches a progressé de 39 %, une dynamique portée par les apiculteurs de plus de 50 ruches (+ 47 % sur la période). Une partie de cette hausse est toutefois imputable à un meilleur respect de l'obligation de déclaration des emplacements de ruchers. Cette évolution s'explique notamment par la campagne de sensibilisation menée par la DGAL en 2024. Le taux de remise en production au printemps 2025 est de 76,9 %, soit 0,5 point de plus qu'en 2024. Les apiculteurs de moins de 50 ruches affichent des taux de remise en production légèrement plus élevés que les apiculteurs de plus de 50 ruches. Les apiculteurs amateurs sont parfois moins regardant sur l'état des colonies et remettent en production des colonies que les professionnels auraient considérées comme trop faibles. Le taux de remise en production pour les apiculteurs de plus de 400 ruches est de 77,9 %.

La production de miel en 2025

La production est estimée à partir du nombre de ruches déclarés auprès de la DGAL et les estimations de rendements par région et par catégorie de taille. La production nationale de miel progresse nettement en 2025, après une année 2024 très faible (21 600 tonnes). Elle atteint 34 568 tonnes, ce qui constitue une année record. Sur les 10 dernières années, la production a connu de fortes variations (entre 16 000 et 35 000 tonnes / an), en fonction des conditions climatiques et sanitaires. Elle semble néanmoins connaître une dynamique haussière depuis 2016. La hausse concerne toutes les exploitations, mais 78,5 % des volumes sont portés par des exploitations de plus de 50 ruches.

Les exploitations de plus de 400 ruches constituent la première catégorie contributrice, avec 14 554 tonnes, soit 42,1% de la production nationale. Les apiculteurs de 200 à 399 ruches concentrent 7 581 tonnes, ce sont donc 22 135 tonnes de miel qui ont été produites par les apiculteurs de plus de 200 ruches.

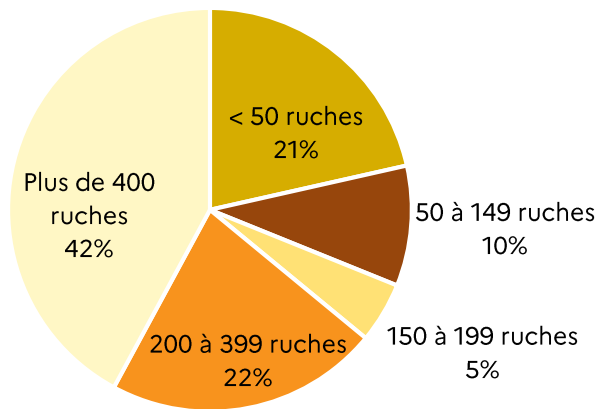
Figure 5 : Production de miel en France (tonnes)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

Figure 6 : Production de miel par taille d'exploitation (tonnes)

Production de miel 2025 (% par catégorie de taille)

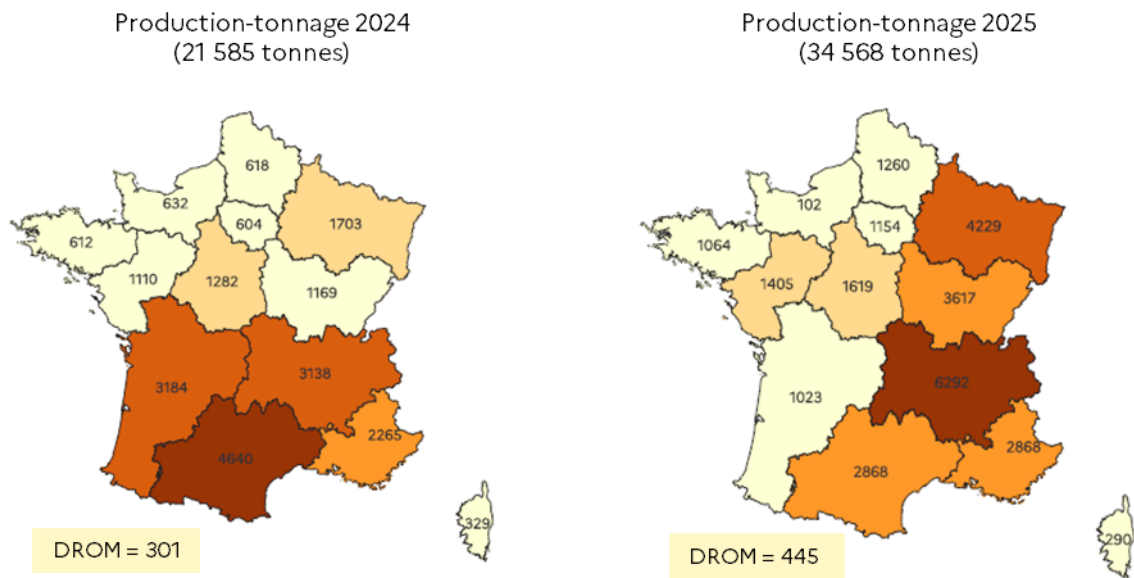


Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

La majorité des régions françaises a bénéficié de cette hausse, avec des valeurs qui ont doublé, voire triplé pour certaines (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté). Seuls la Corse et les DROM affichent une production inférieure à 2024. Les volumes les plus importants se concentrent ainsi en Auvergne-Rhône-Alpes (6 292 tonnes), en Occitanie (4 815 tonnes), en Nouvelle-Aquitaine (4 487 tonnes), et dans le Grand Est (4 229 tonnes). La Corse a été très impactée par la sécheresse, ainsi que par une pression forte des bioagresseurs. La région Provence Alpes Côte d'Azur voit sa production progresser, mais dans des proportions limitées. En Bourgogne

Franche Comté, la récolte avait été catastrophique l’an passé, le volume de miel a plus que triplé par rapport à 2024. Si la récolte est globalement très bonne partout, certaines miellées ont davantage profité de conditions favorables (montagne, acacia, etc.).

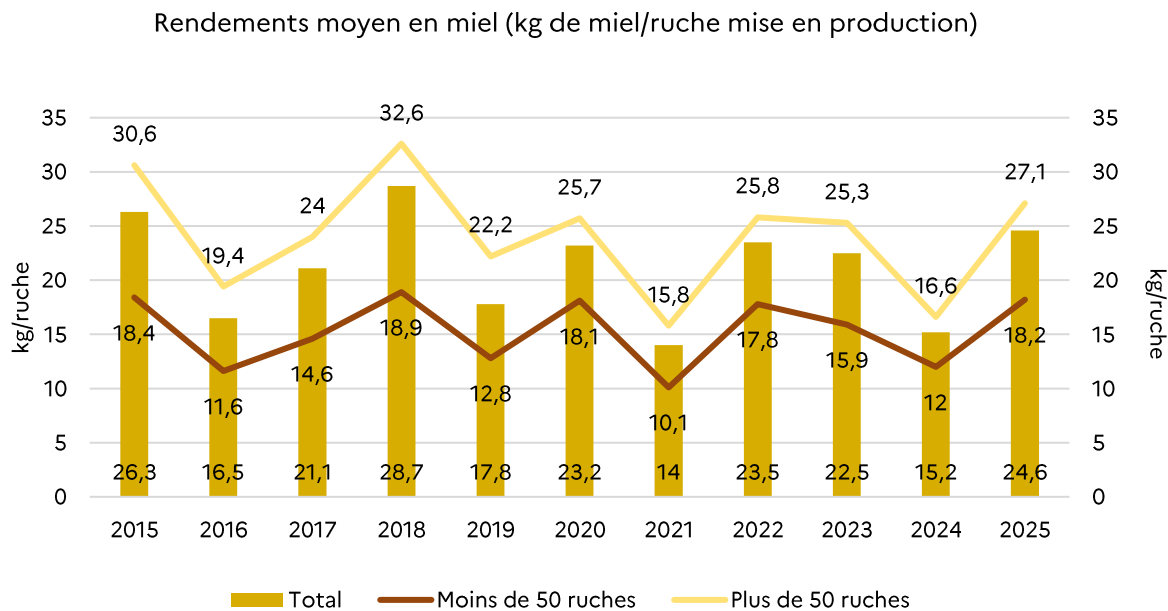
Figure 7 : Répartition régionale de la production de miel (tonnes)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

Rendement en miel par ruche en production

Figure 8 : Rendements moyens en miel (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

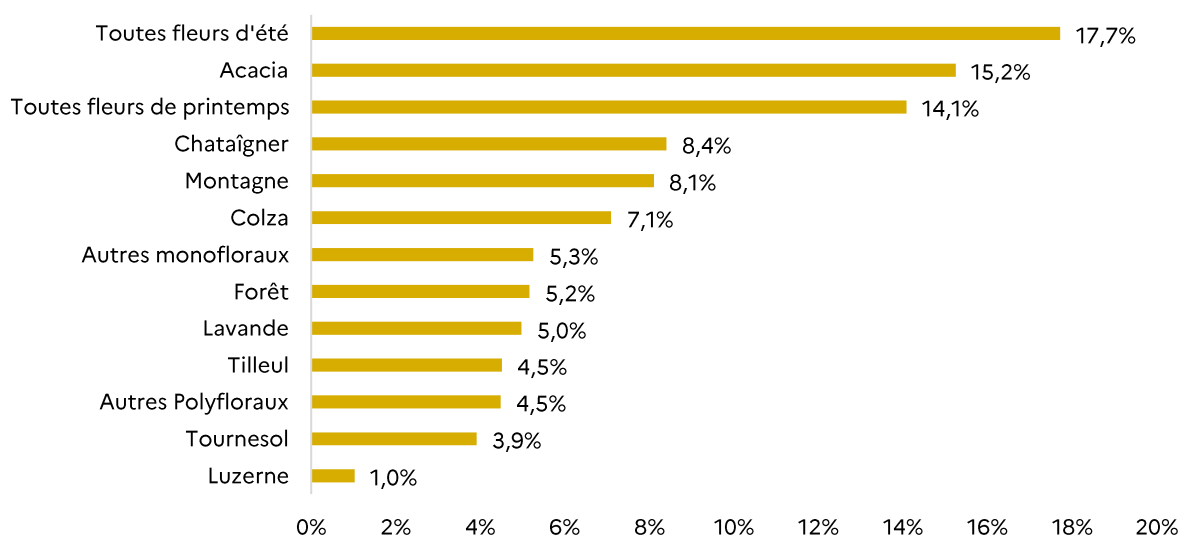
Le rendement moyen atteint 24,6 kg par ruche en production en 2025, contre 15,2 kg en 2024, soit une hausse de 61,8 %. Le rendement moyen atteint 27,1 kg par ruche dans les exploitations de plus de 50 ruches, contre 18,2 kg dans les plus petites structures. Cet écart traduit l'effet de la technicité sur le niveau de récolte. Les exploitations de plus de 400 ruches atteignent même

31,3 kg par ruche. Ces résultats cachent de très fortes différences par région et par miellée. Au niveau régional, les rendements connaissent de fortes disparités, notamment entre l'Est et l'Ouest. Le rendement est plus important pour l'ensemble du territoire, excepté pour la Corse, où il passe de 16,8 kg/ruche en 2024 à 15,9 kg/ruche en 2025. L'évolution la plus importante concerne la Bourgogne-Franche-Comté, qui voit son rendement multiplié par plus de 3 en 2025, au même titre que le Grand Est. Les rendements importants dans la plupart des régions s'expliquent par des conditions climatiques largement favorables, notamment pour les miellées d'acacia, ainsi que la miellée de montagne.

Caractéristiques de la production

La production par miellées

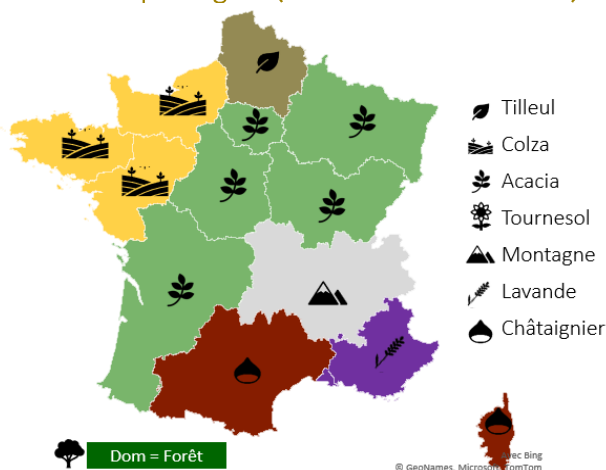
Figure 9 : Part des différentes miellées produites en 2025 (en volume) – 34 568 tonnes



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

En 2025, la production nationale est portée par le miel toutes fleurs d'été (17,7 %) et de printemps (14,1 %), et l'acacia (15,2 %). L'acacia réalise une campagne exceptionnelle, avec une production estimée à 5 300 tonnes, et constitue la miellée principale pour 5 régions : Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Île-de-France. Il se distingue nettement parmi les miels monofloraux, tout comme le châtaigner (8,4 %). En Auvergne-Rhône-Alpes le miel de montagne domine, et la campagne 2025 se solde par une bonne récolte (8,1 % de la production nationale). Les régions du Nord-Ouest sont principalement productrices de colza, à l'instar de la Bretagne, de la Normandie, ainsi que des Pays de la Loire. Le colza compte pour 7,1 % de la production nationale. À l'inverse, le tournesol affiche une campagne très dégradée, avec seulement 3,9 % de la production nationale, un niveau particulièrement faible pour cette miellée. Cette mauvaise récolte impacte ainsi les résultats des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, où le miel de tournesol est habituellement très présent. La récolte de lavande a atteint 1 720 tonnes contre plus de 2 200 tonnes l'année précédente, ce qui explique les résultats mitigés en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Figure 10 : Principale miellée de chaque région (hors miel toutes fleurs)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

La production de miel en transhumance

En 2025, la transhumance est pratiquée par 7,6 % des apiculteurs français. Un des objectifs de la transhumance est d'élargir la gamme de miels produits. Elle est plus courante chez les apiculteurs professionnels. Ainsi, les apiculteurs de moins de 50 ruches ne sont que 4,3 % à transhumer contre 63,7 % des exploitants de plus de 400 ruches. 25,0 % de la production française a été produite en transhumance. Elle représente 5,4 % de la production des apiculteurs de moins de 50 ruches et 38,6 % de la production pour les exploitations de plus de 400 ruches. On note des pratiques très disparates entre régions.

La transhumance reste majoritairement réalisée à courte distance, 61,0 % des volumes transhumés le sont entre 50 et 100 km, contre 39,0 % à plus de 100 km. Les grandes exploitations se distinguent par une part plus importante de transhumance sur longue distance, 44,3 % des volumes transhumés le sont à plus de 100 km.

La transhumance reste historiquement très concentrée dans le Sud-Est. La région PACA se distingue nettement, avec 26 % des apiculteurs concernés et 63 % du miel produit en transhumance. À l'inverse, elle demeure limitée dans le nord et l'ouest de la France, avec souvent moins de 6 % des apiculteurs concernés.

Les labels et appellations

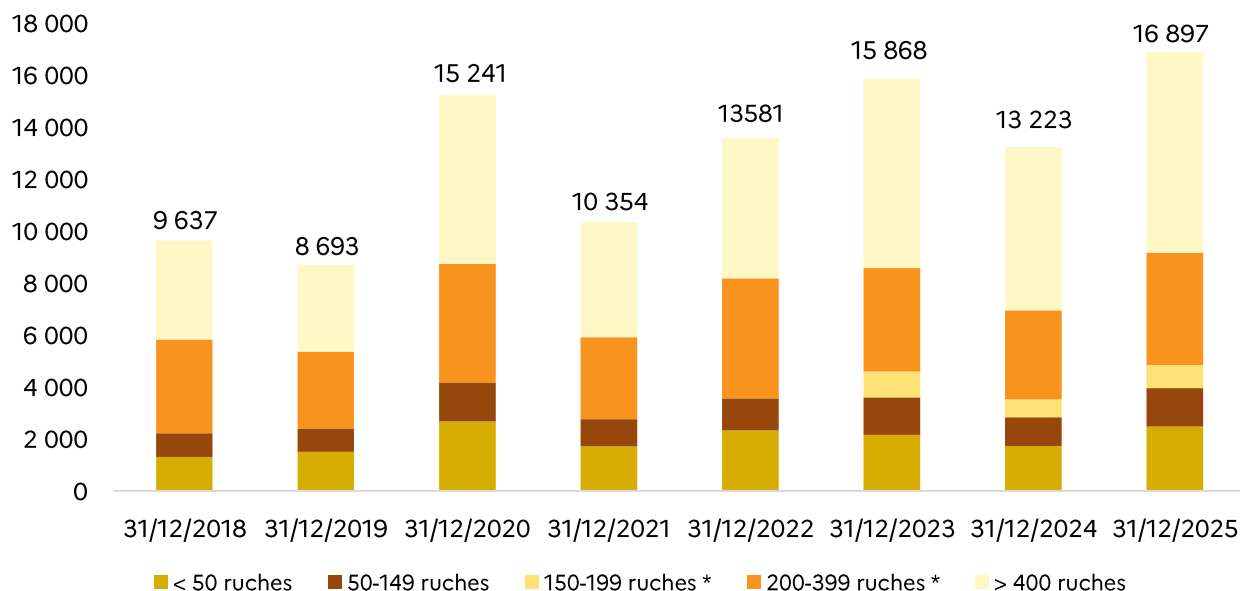
Seuls quatre miels disposent d'une IGP en France : le miel d'Alsace, le miel de Provence, le miel de tilleul de Picardie et le miel des Cévennes. Par ailleurs, en 2026, la demande d'enregistrement de l'IGP « Miel des Landes » a été publiée par la Commission européenne. Le produit bénéficie d'une protection nationale transitoire en France, mais l'IGP n'est pas encore définitivement enregistrée au niveau de l'Union européenne. La France dispose également de deux AOP : le Miel de Corse, et le Miel de Sapin des Vosges, issu du miellat des sapins blancs du massif vosgien. Les productions en AOP demeurent limitées et la part d'apiculteurs en produisant relativement homogène selon la taille d'exploitation (1,7 % à 2,7 % pour les plus de 50 ruches). Elles s'expliquent notamment par des zones de production restreintes et des cahiers des charges spécifiques. La production sous AOP permet une meilleure valorisation du miel, l'écart de prix est important surtout pour le miel de Corse qui se vend à environ 28 €/kg en vente directe, contre 15,0 €/kg pour le miel conventionnel en pot en vente directe.

Les stocks de miel en France

Compte tenu de la très bonne récolte, les apiculteurs ont reconstitué des stocks plus importants. Ils atteignaient environ 17 000 tonnes en fin de campagne, soit un niveau plus élevé qu'en 2024, après 2 bonnes récoltes consécutives.

Les stocks par ruche augmentent avec la taille des exploitations, ils sont d'environ 6 kg/ruche en production pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, contre 14,9 kg/ruche pour les 200-399 ruches et 16,6 kg/ruche pour les exploitations de plus de 400 ruches. Les apiculteurs professionnels concentrent l'essentiel des volumes stockés. Les exploitations de plus de 200 ruches concentrent ainsi 71 % des stocks en volume. Au 31 décembre 2025, 48,8 % de la récolte était encore en stock chez les apiculteurs.

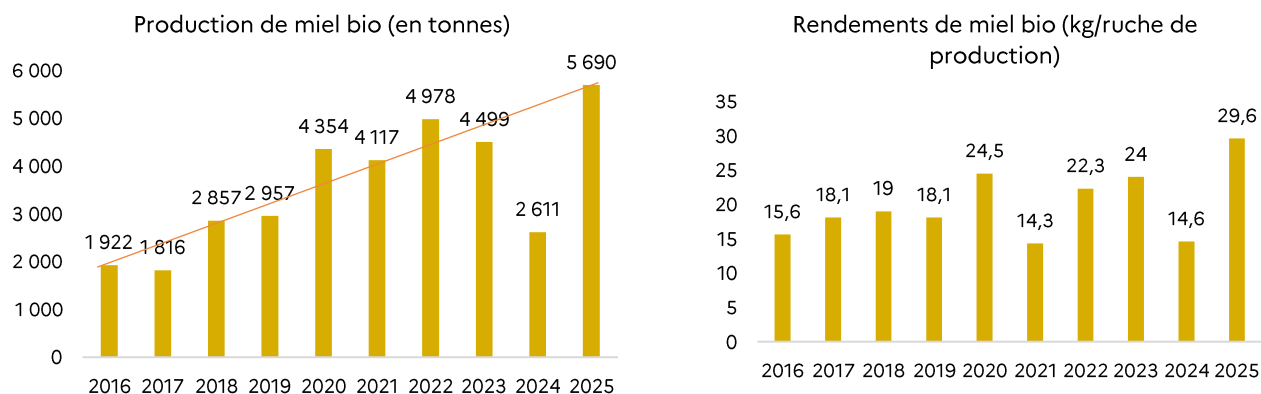
Figure 11 : Les stocks de miel en 2025 (en tonnes)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

La production de miel biologique

Figure 12 : Production et rendement en miel bio

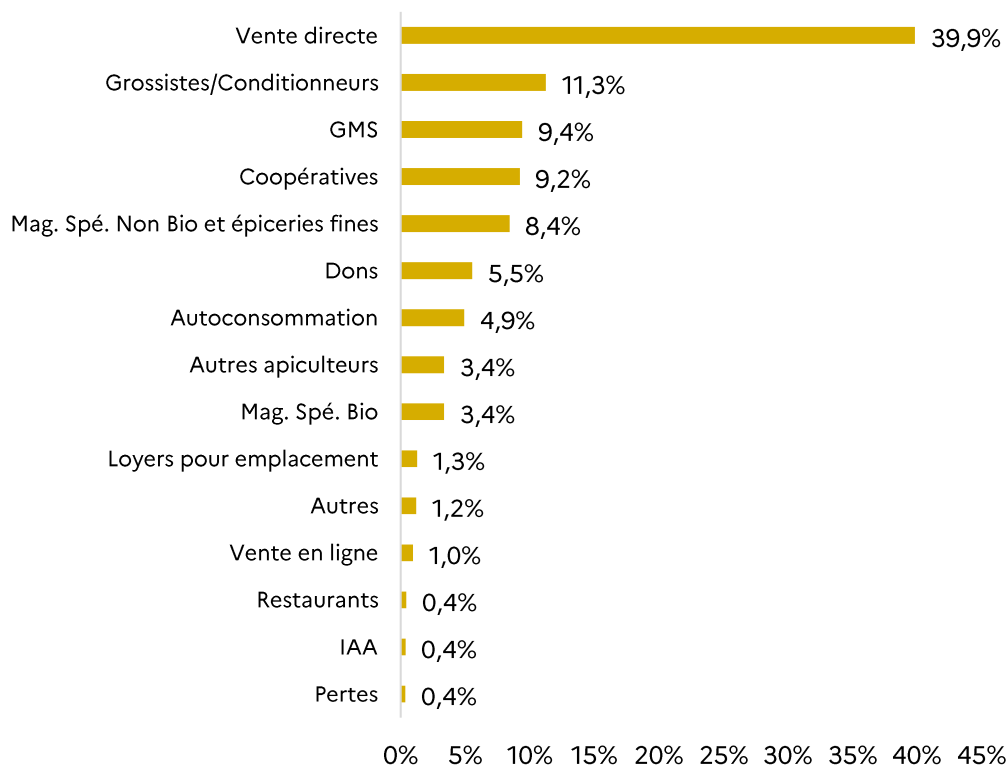


Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

En 2025, la production de miel bio atteint 5 690 tonnes, soit le niveau le plus élevé de la dernière décennie. Cette hausse s'explique par un rendement particulièrement élevé : 29,6 kg/ruche en production, contre 14,6 kg/ruche en 2024. L'évolution du nombre de ruches bio contribue à l'augmentation des récoltes bio, mais la dynamique est moins marquée. Le rendement a même dépassé le rendement en conventionnel. Cela s'explique par une part plus importante de producteurs de taille significative en bio (peu d'apiculteurs de loisir). Les apiculteurs de plus de 400 ruches affichent un rendement moyen de 36,7 kg/ruche.

Conditionnement et commercialisation

Figure 13 : Circuits de distribution du miel (34 568 tonnes en 2025)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

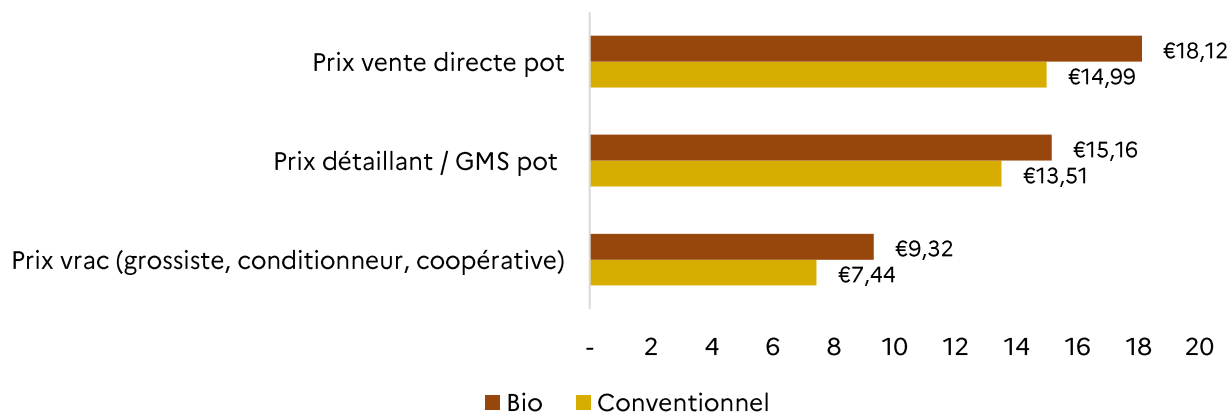
La part de miel conditionné en pot recule en 2025: elle atteint 62,7 % des volumes, contre 67,5 % en 2024, soit une baisse de 4,8 points de pourcentage. Cette baisse s'explique par la hausse de la production : les apiculteurs ajustent les quantités mises en pots avec leurs potentiels de vente. Le miel mis en pot est destiné principalement à la vente directe, mais aussi aux GMS et détaillants.

En 2025, la vente directe reste le premier circuit de distribution, avec 39,9 % des volumes commercialisés. Les ventes auprès des grossistes/conditionneurs et coopératives, représentent 20,5 % des volumes, contre 17,9 % en 2024. En volume, cela correspond à 3 200 tonnes supplémentaires. La progression a davantage bénéficié aux coopératives, dont la part passe de 6,7 % à 9,2 %, qu'aux conditionneurs. La part des conditionneurs reste quasiment stable, à 11,3 %. Les ventes dans les circuits de détail (GMS, magasins spécialisés bio ou non bio) représentent 21,2 %. Les magasins spécialisés bio ont vu leurs volumes progresser grâce à la bonne récolte en bio cette année. Les usages hors circuits marchands classiques représentent une part non négligeable : dons, autoconsommation, et pertes totalisent près de 10,8 % des volumes.

La vente directe constitue le canal de distribution majeur pour les apiculteurs possédant moins de 50 ruches (46,0 %), mais une part importante est destinée à l'autoconsommation (19,8%) ou aux dons (23,8 %), en général, à la famille ou aux amis. Ces débouchés sont également présents chez les apiculteurs de 50 à 150 ruches, mais dans des proportions nettement plus faibles. La vente directe garde son statut de circuit principal de distribution pour toutes les catégories, mais son poids est beaucoup plus faible pour les apiculteurs de plus de 400 ruches (24,5 %). La vente en gros n'est quasi pas développée chez les apiculteurs de moins de 50 ruches, en revanche, elle représente 14,5 % pour les 200-399 ruches, et 38,1 % pour les plus de 400 ruches. La vente auprès des détaillants (GMS, magasin bio, épicerie, etc.) est bien développée chez les apiculteurs de plus de 50 ruches.

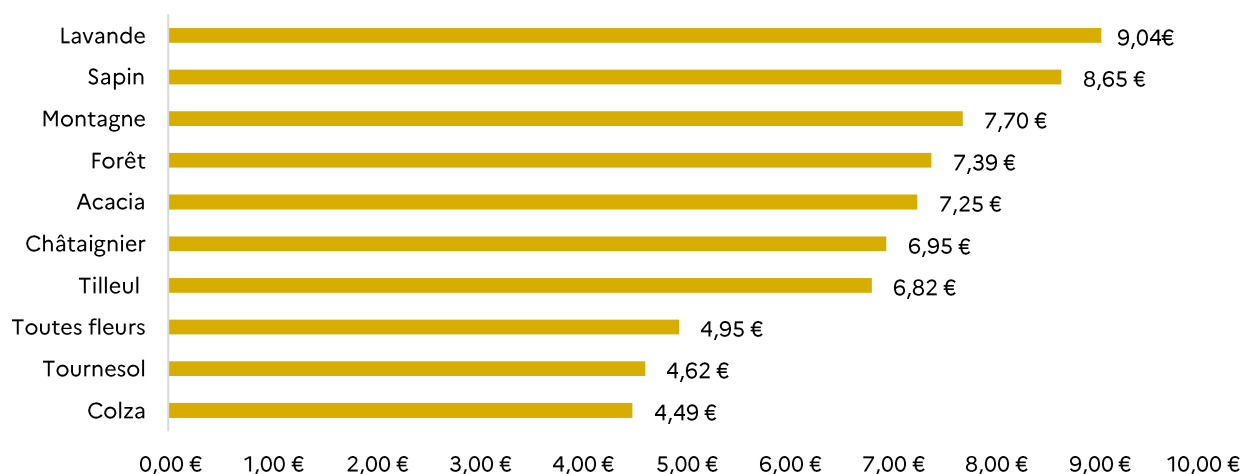
Les tendances de commercialisation

Figure 14 : Prix moyen du miel en 2024 par circuit et par conditionnement (€/kg)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

Figure 15 : Prix moyen du miel vrac en 2024 par miellées (€/kg)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

En conventionnel, les prix restent nettement plus élevés en vente directe (15 € HT /kg) qu'en vrac (7,4 €/kg). C'est également le cas en bio. Le bio conserve une meilleure valorisation sur tous les circuits, avec un écart d'environ +1,5 à +3 € HT/kg par rapport au conventionnel. La meilleure valorisation s'explique en partie par une répartition entre miellées différente en bio et en conventionnel, avec par exemple davantage d'acacia, de miel de montagne ou encore de miellées spécifiques, plus rares. A miellée équivalente, l'écart de prix est moindre. Par exemple en vente directe, le miel toutes fleurs se vend en moyenne à 14,4 € en conventionnel, contre 16,4 € en bio. En vrac, les miellées les mieux valorisées sont la lavande (9,0 €/kg), le sapin (8,7 €/kg). Le miel de montagne et d'acacia affichent aussi des prix supérieurs à 7 €, mais les récoltes ont été abondantes cette année. Les miels toutes fleurs et de grandes cultures restent moins rémunérateurs, entre 4,5 €/kg à 4,9 €/kg, notamment pour le colza et le tournesol. Malgré la bonne récolte les prix se sont plutôt bien maintenus, la disponibilité en vrac en début de récolte n'était pas forcément très importante. Certains apiculteurs ont cherché à reconstituer leurs stocks (par exemple en acacia).

La production de gelée royale

En 2025, on estime qu'il y a 289 producteurs de gelée royale en France, dont 38,7 % sont adhérents au GPGR (Groupement des Producteurs de Gelée Royale), association créée en 1995 qui regroupe

des apiculteurs français producteurs de gelée royale. Elle définit une charte de qualité et gère la marque collective « Gelée Royale Française® ».

La production de gelée royale augmente légèrement après avoir fortement chuté en 2024. Elle atteint 3,6 tonnes, dont 2 tonnes produites par les adhérents du GPGR, soit 56 % de la production totale française. Le rendement en gelée royale atteint en moyenne 673 g/ruche en production en 2025. La part de gelée royale conditionnée par l’apiculteur atteint 66 %. L’essentiel des ventes se font en pots de 10 g, format adapté aux besoins des consommateurs. On trouve aussi quelques formats un peu plus gros (20, 25 ou 50 g). La vente directe constitue le premier débouché de la gelée royale, avec 31,5 % des volumes, auxquels s’ajoutent 2,6 % de vente en ligne.

Les activités de diversification

En complément de la vente de miel, les apiculteurs complètent leurs revenus par d’autres activités. Certains producteurs sont spécialisés dans la production de gelée royale. Les activités de diversification représentent 2,46 % du chiffre d’affaires des apiculteurs de moins de 50 ruches, et 9,45 % chez les apiculteurs de plus de 50 ruches. Pour cette même catégorie d’apiculteurs, la principale contribution provient de l’activité d’élevage (4,2 %), avec des ventes d’essaims ou de reines. La deuxième contribution vient des produits transformés à base de miel (2,4 %). Le pollen et la propolis contribuent chacun à hauteur de 0,9 % du chiffre d’affaires. Chez les apiculteurs de moins de 50 ruches, la diversification est plus limitée et repose surtout sur l’élevage, les produits transformés à base de miel et la pollinisation.

Figure 16 : Part du chiffre d’affaires des activités de diversification

Produits / services proposés	% du Chiffre d’affaires < 50 ruches	% du Chiffre d’affaires > 50 ruches
Cire	0,19%	0,21%
Pollen	0,09%	0,92%
Propolis	0,26%	0,92%
Produits transformés utilisant du miel	0,51%	2,38%
Produits transformés utilisant de la gelée royale	0,00%	0,13%
Activité de pollinisation	0,49%	0,71%
Activité d’élevage (apicole)	0,92%	4,20%
Total autres activités en % du chiffre d’affaires	2,46%	9,45%

Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

La production de pollen

La production de pollen concerne surtout les exploitations de taille intermédiaire et importante. La part d’apiculteurs producteurs atteint 23,9 % chez les 200 à 399 ruches, 20,1 % chez les plus de 400 ruches, contre seulement 1,6 % chez les moins de 50 ruches. Au total, la production concerne environ 1 800 producteurs. La production de l’année est estimée à 97 tonnes et reste concentrée dans quelques régions, en particulier le Grand Est, qui représente 22 % de la production nationale. Parmi les volumes commercialisés : le pollen sec représente 64 % et le frais 36 %. Cette répartition confirme le poids du pollen sec, plus facile à conserver et à commercialiser que le pollen frais, qui nécessite une conservation au réfrigérateur ou au congélateur. La vente directe constitue donc le principal débouché du pollen, quel que soit le profil d’apiculteurs.

La production de propolis

On dénombre en 2025, 2 124 apiculteurs produisant de la propolis. La production de propolis concerne également les exploitations de taille intermédiaire et importante. Elle atteint 22,1 % chez les apiculteurs de 150 à 199 ruches, 17,9 % chez les 200 à 399 ruches et 17,4 % chez les plus de 400 ruches, contre seulement 2,0 % chez les moins de 50 ruches. La propolis est récoltée soit par

grattage des éléments de ruche, soit à l'aide de grilles posées sur les hausses, généralement en fin de saison (août à octobre). Après tri, elle peut être vendue brute ou transformée (extraction alcoolique) pour produire des extraits utilisés en apithérapie ou cosmétique.

La production de propolis est estimée à 7 985 kg. Elle est quasiment partagée entre le conventionnel (52,3 %) et le bio (47,7 %), confirmant le poids important de l'agriculture biologique dans cette production. La vente directe constitue le principal débouché de la propolis, aussi bien chez les apiculteurs de moins de 50 ruches (53,8 %) que chez les plus de 50 ruches (50,5 %).

Les produits transformés à base de miel

Les apiculteurs sont également nombreux à commercialiser des produits transformés à base de miel : le pain d'épices est le produit le plus commercialisé : 5,9 % des moins de 50 ruches et 25,5 % des plus de 50 ruches en fabriquent. D'autres produits sont également réalisés par les apiculteurs tels que des bougies, des pâtisseries, des nougats/bonbons, des produits à base de propolis, des savons, etc. La diversité de produits proposés est importante, particulièrement pour les apiculteurs qui commercialisent en vente directe, ce qui leur permet de disposer d'une gamme assez large à proposer à leurs clients.

L'activité d'élevage d'essaims et de reines

L'élevage pour renouveler le cheptel est très répandu au sein des exploitations professionnelles : 42 % élèvent des reines et 50 % des essaims chez les apiculteurs de 200-399 ruches. Cette pratique progresse avec la taille du cheptel puisque les apiculteurs de plus de 400 ruches sont 54 % à élever des reines, et 61 % des essaims. L'élevage pour la commercialisation reste plus limité, et plus fréquent au sein d'exploitations de taille significative. Il existe d'ailleurs des exploitations spécialisées dans cette activité, pour qui la production de miel devient une activité secondaire.

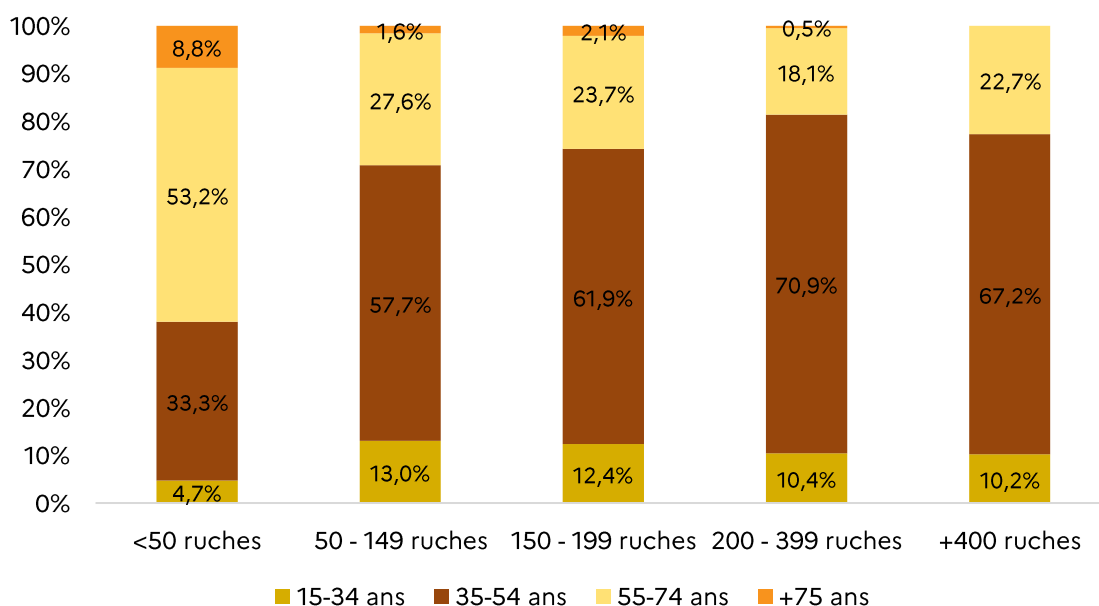
L'activité de pollinisation

L'activité de pollinisation constitue un complément de revenu pour certains apiculteurs, et présente des opportunités notamment dans les régions à forte production arboricole ou de semences. Elle consiste à déplacer des ruches sur des parcelles agricoles pour assurer une pollinisation efficace des cultures. Cette prestation, rémunérée par les agriculteurs, se développe surtout chez les exploitants disposant d'un grand nombre de colonies et d'une logistique de transhumance adéquate.

FOCUS : La transmission des exploitations apicoles

La transmission des exploitations apicoles constitue un enjeu central pour la continuité et le renouvellement de la filière. Dans un contexte marqué par le vieillissement d'une partie des exploitants, par l'évolution des conditions d'exercice du métier et par des parcours d'installation parfois complexes, la question de la reprise des exploitations apparaît déterminante. Ce processus peut toutefois se heurter à plusieurs freins, qu'ils soient économiques, techniques, administratifs ou humains.

Figure 17 : Répartition de l'âge des exploitants apicoles en 2025¹



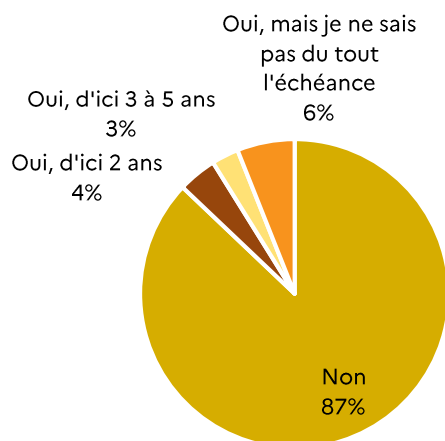
Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

La répartition par âge des exploitants apicoles détenant plus de 50 ruches met en évidence un enjeu important du renouvellement des générations. La part des exploitants âgés de plus de 55 ans est significative : chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, où elle atteint entre 19 % et 29 %. C'est autant d'exploitations qui seront confrontées à la problématique de la transmission dans les prochaines années. La faible représentation des jeunes exploitants interroge la capacité du secteur à attirer de nouvelles générations et à assurer la continuité des exploitations dans les prochaines années. Pour les exploitations de moins de 50 ruches, la pyramide des âges est très différente, avec une large majorité de plus de 55 ans (62 %), et une très faible proportion de jeunes (4,7 % de moins de 35 ans).

¹ Sur l'ensemble des répondants de l'enquête

Figure 18 : Perspectives en matière de transmission pour l'ensemble des apiculteurs

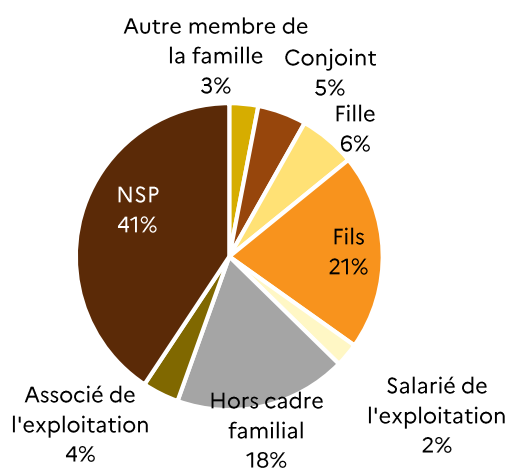
(Question : Avez-vous envisagé de transmettre votre exploitation dans les prochaines années ?)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

Les transmissions envisagées à court terme sont peu nombreuses. Elles concernent 6,9 % des exploitations, dont 4,1 % d'ici 2 ans et 2,8 % d'ici 3 à 5 ans. Les autres apiculteurs qui envisagent de transmettre ne connaissent pas encore l'échéance de la transmission, ce qui laisse à penser qu'elle interviendra à une date plus lointaine. Ainsi, chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, la proportion de professionnels ayant envisagé une transmission augmente avec l'âge. Elle atteint 83 % chez les plus de 75 ans, et 60 % chez les 65-74 ans. Sur la tranche 55-64 ans, peu d'apiculteurs de plus de 50 ruches ont déjà envisagé une transmission (31 %). La transmission est un processus qui se prépare en amont, et qui doit être appréhendé plusieurs années avant. Ainsi, beaucoup d'apiculteurs n'ont pas encore pris le temps de se projeter. L'âge moyen des apiculteurs souhaitant transmettre est de 60 ans chez les apiculteurs de plus de 50 ruches et de 69 ans chez les apiculteurs de moins de 50 ruches.

Figure 19 : Type de repreneur selon la taille de l'exploitation (Plusieurs réponses possibles parmi les apiculteurs ayant déjà préparé une transmission)²

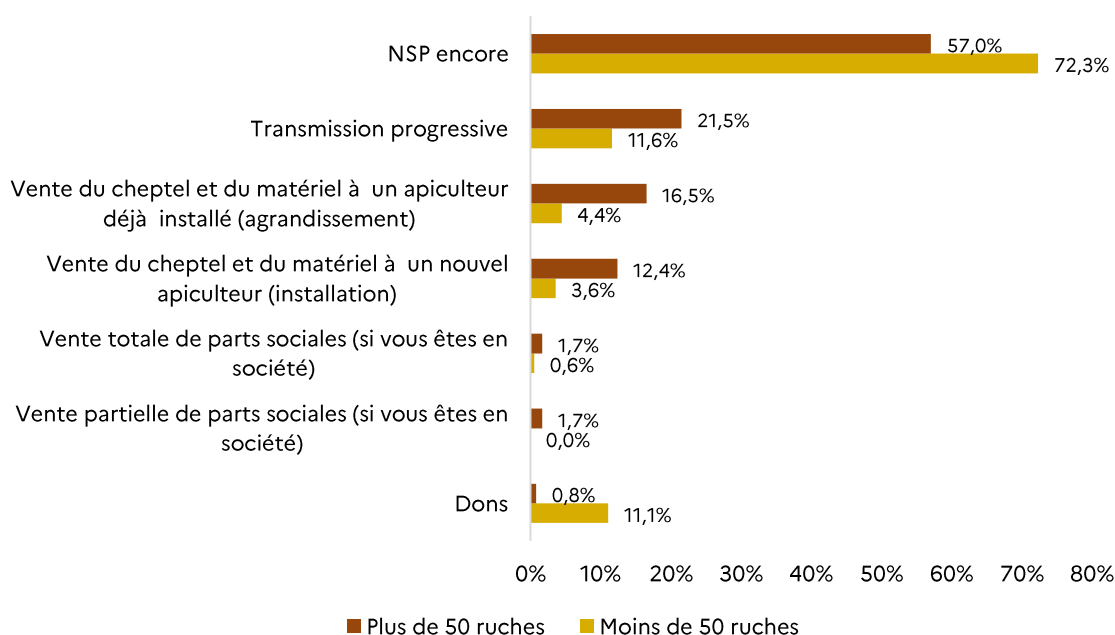


Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

² NSP = Ne sait pas

La question du repreneur reste largement ouverte pour les apiculteurs ayant envisagé une transmission : 40,6 % ne savent pas encore à qui l'exploitation pourrait être transmise. Cette incertitude est plus marquée chez les exploitations de plus de 50 ruches. Lorsque le repreneur est identifié, il s'agit majoritairement de transmission familiale. Les enfants représentent une part significative des successeurs potentiels (20,6 % pour les fils et 6,0 % pour les filles). Les autres transmissions intrafamiliales restent plus limitées (conjoint ou autre membre de la famille). Les transmissions « hors cadre familial » occupent également une place notable, puisqu'elles concernent 18,1 % des exploitations, et interviennent souvent lorsque les enfants ne souhaitent pas reprendre. Les cessions à un associé de l'exploitation restent plus rares (3,8 %), tout comme celles par un salarié (2,5 %).

Figure 20 : Mode de transmission envisagée selon la taille de l'exploitation (Parmi les exploitants qui envisagent une transmission)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

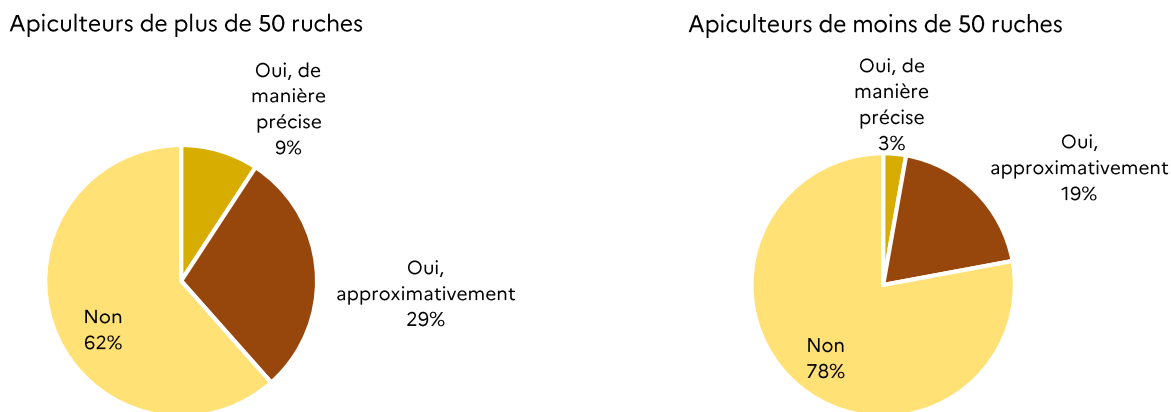
Une fois le repreneur identifié, le mode de transmission reste encore partiellement ouvert : 72,3 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 57,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches déclarent ne pas encore savoir comment la transmission se fera. Parmi les modes identifiés, la transmission progressive est l'option la plus fréquente. Elle concerne 21,5 % des apiculteurs de plus de 50 ruches. Une part importante des exploitations seront cédées à un apiculteur déjà en place (16,5 %), en valorisant les différents actifs (matériel, cheptel, etc.), et 12,4 % seront cédées à un nouvel apiculteur. Les ventes de parts sociales sont assez peu fréquemment envisagées. Lorsque le repreneur appartient à la famille directe, la transmission se fait principalement de manière progressive ou sous forme de don. À l'inverse, lorsque le repreneur est hors cadre familial, la transmission progressive est moins fréquente. Lorsque le repreneur est un associé ou un salarié permanent, une part importante des cessions sont envisagées via la vente de parts sociales.

Les apiculteurs n'ont pas forcément de vision sur la valeur de leur exploitation : 78 % des apiculteurs de moins de 50 ruches ne savent pas comment l'estimer, contre 61,5 % chez les apiculteurs de plus de 50 ruches. Parmi ces derniers, 19,3 % connaissent approximativement la valeur de leur exploitation et 9,2 % de manière précise.

La valeur repose sur le cheptel, les ruches, le matériel, les installations et les bâtiments. Les apiculteurs ont souvent des difficultés à estimer la valeur des ruches et du cheptel, par contre ils

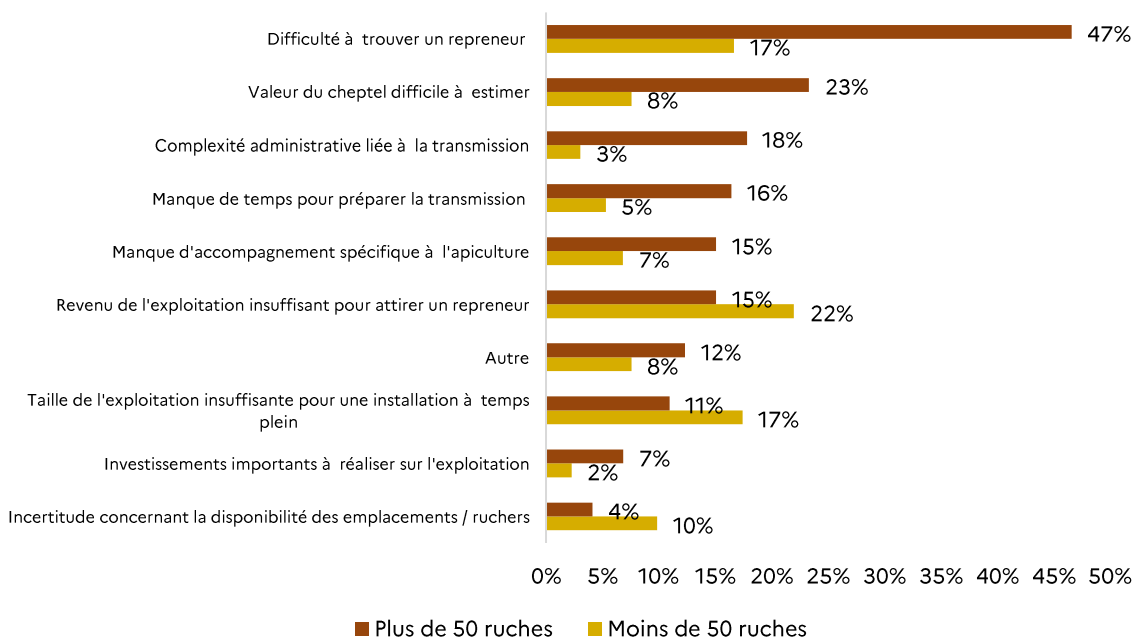
sont en mesure de donner une valeur pour leur matériel sur la base d'un matériel d'occasion. Globalement, les valeurs qui ressortent sont de l'ordre de 200 à 1 000 € / ruche. Les montants sont très variables en fonction de ce qui est valorisé. Par exemple, les bâtiments d'exploitation sont souvent situés sur le lieu de vie, ce qui peut impliquer, en cas de cession, la vente de l'habitation ou rendre la transmission difficile.

Figure 21 : Connaissance de la valeur de l'exploitation selon la taille du rucher (parmi l'ensemble des apiculteurs interrogés)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

Figure 22 : Principales difficultés rencontrées pour transmettre selon la taille de l'exploitation (Plusieurs réponses possibles-uniquement pour les exploitants qui ont la volonté de transmettre)



Source : Enquête Agrex Consulting / Observatoire Miel et autres produits de la ruche

Pour les exploitations de plus de 50 ruches, la difficulté à trouver un repreneur compétent et motivé constitue le principal frein (47 %). D'autres freins relatifs à la préparation de la transmission sont fréquemment cités : la valeur du cheptel difficile à estimer (23 %), juste devant la complexité administrative (18 %), le manque de temps pour préparer la transmission (16 %), ou d'accompagnement (15 %). Les exploitants évoquent également des éléments économiques : la

taille de l'exploitation qui est insuffisante pour installer un apiculteur à temps plein (11 %), ou le manque de revenu de l'exploitation (15 %). Dans ce cadre, les apiculteurs évoquent aussi des difficultés de commercialisation, et la concurrence des miels importés. Parmi les autres freins évoqués, les aléas climatiques et les difficultés à gérer les problématiques sanitaires (frelon, varroa) pèsent sur les motivations des jeunes à reprendre. Pour les exploitations de moins de 50 ruches, les freins sont davantage liés à la viabilité et à l'attractivité économique de l'activité.

Directeur de la publication : Martin Gutton / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer